



RELEVÉ DE DÉCISIONS COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du **15 juillet 2025** (en visioconférence entre le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Cournon d'Auvergne) :

Présents : MM. Hubert GROUILLER (Président) et André CHENE (secrétaire), Mme Stéphanie PERENNOU, MM. Christian MARCE, Jacques BOURDAROT et Michel GODIGNON.

Assistent : MM. Luca FASINO (Juriste) et Noah SWIEROT (Juriste en apprentissage).

AUDITION DU 09 JUILLET 2025

DOSSIER N°86R : Appel de l'U.S. BUSSIERES en date du 24 juin 2025 contre une décision prise par la Commission d'Appel Règlementaire du District de la Loire, lors de sa réunion du 17 juin 2025, ayant confirmé la rétrogradation de son équipe Seniors D2 pour non-respect des obligations en matière d'équipes de jeunes lors des deux dernières saisons.

La Commission Régionale d'Appel, **vide le délibéré** et :

- **Confirme la décision prise par la Commission d'Appel Règlementaire du District de la Loire, lors de sa réunion du 17 juin 2025.**
- **Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de l'U.S. BUSSIERES.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.



Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du **15 juillet 2025** (en visioconférence entre le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Cournon d'Auvergne) :

Présents : MM. Hubert GROUILLER (Président) et André CHENE (secrétaire), Mme Stéphanie PERENNOU, MM. Christian MARCE, Jacques BOURDAROT et Michel GODIGNON.

Assistent : MM. Luca FASINO (Juriste) et Noah SWIEROT (Juriste en apprentissage).

AUDITION DU 15 JUILLET 2025

DOSSIER N°89R : Appel de l'ENT. NORD LOZERE F. en date du 03 juillet 2025 contre une décision prise par la Commission d'Appel du District du Cantal, lors de sa réunion du 26 juin 2025, ayant confirmé la décision de la Commission Championnats, Coupes et Calendriers Séniors et de la Commission des Règlements du 10 juin 2025 qui entérinait l'accession de l'AM.S. BELBEXOISE en championnat Séniors Régional 3 LAuRAFoot.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision rendue par la Commission d'Appel du District du Cantal, lors de sa réunion du 26 juin 2025.**
- **Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de l'ENT. NORD LOZERE F.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.